



La Ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, et la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, ont finalisé l'**intégration** dans le schéma

Licence-Master-Doctorat
(LMD) de la
formation
des
orthophonistes
et de celle des
masseurs-kinésithérapeutes

Ainsi,

- le **certificat** de capacité d'**orthophoniste** est **reconnu** au **grade** de **master** ;
- le **diplôme** d'Etat de **masseur-kinésithérapeute** est **reconnu** au **grade** de **licence**.

De plus, l'année précédant l'admission dans ces études (année universitaire ou de classe préparatoire) est reconnue et créditée de 60 ECTS (European Credit Transfer System) qui offriront, le cas échéant, aux étudiants un accès direct en seconde année de master.

Ce nouveau schéma s'appliquera dès la rentrée 2013.

La réingénierie des diplômes paramédicaux en vue de leur inscription dans le schéma LMD est menée conjointement par le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans ce nouveau contexte de développement des soins, il s'agit d'une réforme d'envergure, qui répond aux évolutions des besoins de santé, ainsi qu'aux attentes de longue date de ces professionnels de santé.